



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 31 DECEMBRE 2014

2015



CONSUMMATION

Soldes
Changement de la réglementation : 6 semaines au lieu de 5 en hiver comme en été. Suppression des 2 semaines supplémentaires de « soldes flottantes » (dates libres).

Restaurants
Sanction pour les établissements non conformes avec la réglementation « Falt maison » (mention obligatoire).

Courrier
Le timbre rouge (lettre prioritaire) passe de 66 à 76 centimes, le timbre vert de 61 à 68 centimes. Les tarifs colis sont en hausse de 1,2 % vers la France, de 5 % vers l'étranger.

Services en ligne et téléphone
La TVA sur les prestations de services de télécommunication, radiodiffusion et télévision et autres services en lignes est désormais celle du pays où le consommateur est domicilié et non plus celle du pays de déclaration du fournisseur. Pour les produits Apple, par exemple, les consommateurs vont voir la TVA passer de 15 % (taux luxembourgeois) à 20 % (taux français). Pour les produits Google, le taux passerait de 23 % (taux irlandais) à 20 %.

Carburants
Nouvelle hausse de la « contribution climat énergie » (CCE ou « taxe carbone ») visant à taxer l'énergie en fonction de sa contribution au réchauffement par l'intermédiaire de la TICPE (principale taxe sur les carburants) : plus 1,98 centime (44,82 en tout) pour le gazole, 1,72 centime (62,41 en tout) pour l'essence sans plomb (y compris E10), 1,98 centime pour le fioul domestique (7,84 en tout). S'y ajoutent pour le gazole 2 centimes par litre pour compenser l'abandon de l'écotaxe poids-lourds.

Gaz
Fin des tarifs réglementés pour les clients dont la consommation est supérieure à 200 MWh par an (écoles, hôpitaux, supermarchés, bureaux, usines, grosses copropriétés...).

La taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel passe de 1,41 à 2,93 € par mégawatt-heure d'où une hausse prévue de 1,8 % des tarifs réglementés du gaz (hors taxes, la baisse serait de 0,6 %).

Électricité
La contribution au service public de l'électricité (CSPE) passe de 16,5 à 19,5 € le MWh. Parallèlement, le plafond des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) passe de 9,5 à 9,6 € le MWh. Soit une hausse prévisible d'environ 2,5 % des tarifs réglementés.

Assurances
Hausse des primes d'assurance auto de 0 à 2,6 %, d'assurance habitation de 2,5 à 5 % selon les compagnies et mutuelles.

Hébergements touristiques
Augmentation de la plupart des plafonds de la taxe de séjour perçue par les communes : jusqu'à 75 centimes (au lieu de 40) par jour et par personne pour les hôtels non classés et les meublés, 1,50 € (au lieu de 1 €) pour les 3 étoiles, 2,25 € (au lieu de 1,50 €) pour les 4 étoiles, 3 € (au lieu de 1,50 €) pour les 5 étoiles. Taxe spécifique maximum de 4 € pour les palaces.

Rencontres sportives
Les droits d'entrée sont désormais soumis à la TVA à 5,5 %. Jusqu'ici, ils étaient soit exonérés soit soumis à la taxe sur les spectacles (8 %) qui sera désormais réservée aux cercles et maisons de jeux.

Transports en commun
Hausse des tarifs de 2,9 % en moyenne en Ile de France (RATP+Transilien), de 4,8 % en moyenne à Lyon (TCL).

La SNCF augmente ses tarifs de 2,6 % en moyenne.

Taxis
Hausse jusqu'à 1 % du prix de la course.

Emballages
Le bisphénol A (composant chimique dangereux) est interdit pour tous les contenants alimentaires. Il l'était déjà depuis 2 ans pour ceux destinés aux nourrissons.

pour chaque salarié, le suivant tout au long de sa vie active même en cas de changement d'emploi.

Entretien de formation obligatoire pour chaque salarié tous les 2 ans, distinct de l'entretien d'évaluation. Entretien systématique après un congé parental, sabbatique ou un temps partiel.

Congé individuel de formation (CIF) : fin de l'exonération pour les entreprises de 10 à 49 salariés (contribution de 0,15 % de la masse salariale).

Conseil en évolution professionnelle gratuit (Pôle Emploi, Apec) pour aider les salariés à élaborer un projet, identifier leurs aptitudes.

Syndicats
Un fonds abondé par les entreprises (cotisation unique de 0,014 % sur les salaires) et l'État financera désormais les organisations syndicales et patronales. Auparavant, la formation professionnelle en assurait une partie.

Cotisations
Réduction des cotisations patronales d'allocations familiales pour les rémunérations inférieures à 1,6 fois le Smic (3,45 % au lieu de 5,25 %).

Réduction des cotisations familiales pour les indépendants et exploitants agricoles (5,25 % à 2,15 %) qui gagnent moins de 41 000 €, dégressive jusqu'à 52 000 €.

Une fiche allégée et simplifiée est testée par des entreprises volontaires.

Fonctionnaires
Les agents les plus mal payés (la catégorie C, 46 % des fonctionnaires) se voit attribuer cinq points d'indice. Cette mesure, annoncée dès 2013 en même temps que le gel du point d'indice, fait suite à un premier coup de pouce en 2014, pour maintenir ces agents au-dessus du Smic. Cela représente 277,81 € bruts annuels pour 2015.

RETRAITE
Les salariés exposés jusqu'ici à au moins 1 des 4 premiers facteurs de pénibilité peuvent ouvrir un compte personnel de prévention de la pénibilité : travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif, activité en milieu hyperbare. Six autres facteurs devraient suivre en 2016. Chaque trimestre d'exposition à un risque rapporte 1 point (2 risques et plus : 2 points). Ces points peuvent être utilisés pour obtenir des heures de formation professionnelle, une réduction du temps de travail, un départ à la retraite anticipé.

IMPÔTS
Impôt sur le revenu
Les seuils du barème 2015 (sur les revenus 2014) augmentent de 0,5 % (moins que l'inflation). La première tranche (5,5 %) est supprimée, ce qui devrait aboutir à une exonération pour les foyers dont le revenu net imposable par part est en dessous de 11 911 € et à une baisse de 329 € pour les autres.

Augmentation du plafond d'impôt pour la décote qui passe à 1135 € (1 870 € pour les couples).

Taxe à 75 %
Suppression de cette taxe sur les revenus supérieurs à 1 M€ par an instaurée en 2012.

Cumul emploi-retraite
Il n'est plus possible de continuer à cotiser à un régime de retraite après avoir liquidé sa pension issue d'un autre régime : tous les régimes doivent être liquidés en même temps. Le retraité peut continuer à travailler (et cotiser) mais sans améliorer ses droits.

Le cumul d'une petite activité rémunérée (pas plus de 30 % du Smic pour une personne seule) avec l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse) est désormais autorisé.

Complémentaires
Hausse des taux de cotisation : 7,63 à 7,75 % pour l'Arcco (20,13 à 20,25 % pour les non-cadres de tranche 2), 20,43 à 20,55 % pour l'Agirc.



FAMILLE

Prestations familiales
Tous les plafonds d'attribution (revenus de 2013) sont en hausse de 0,7 %.

Congé parental
À compter du 1^{er} enfant, c'est 6 mois chacun (la mère ne peut plus prendre 1 an). À compter du 2^e enfant, le premier parent a droit à 2 ans, le second à 1 an (la mère ne peut plus prendre 3 ans).

Prime de naissance
Elle est désormais versée à la naissance de l'enfant et non plus au 7^e mois de grossesse.

PAJE
La prestation d'accueil du jeune enfant est désormais versée à partir du 1^{er} mois de l'enfant et non plus dès sa naissance.

Garde à domicile
Doublement de la réduction de charges (1,50 au lieu de 0,75 € par heure) pour les enfants de 6 à 14 ans.

CSG

Le taux réduit (6,6 % pour les retraités, 6,2 % pour les chômeurs) s'applique désormais pour les personnes ayant moins d'un certain niveau de revenu fiscal (13 900€ pour une personne seule). Jusqu'ici, il suffisait d'être non imposable.

Redevance audiovisuelle
Elle passe de 133 à 136 € en métropole (+1 € à 86 € en Outre-Mer).

C3S
Les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 3,25 M€ n'ont plus à payer la contribution de solidarité des sociétés.

Auto-entrepreneurs
Ils doivent désormais payer les taxes consulaires (0,007 à 0,48 % du chiffre d'affaires selon l'activité).



LOGEMENT

Investissements locatifs
Assouplissement du dispositif d'aide (« Pinel », ex-« Duflot ») : réduction d'impôt de 12 % (6 ans de location), 18 % (9 ans) ou 21 % (12 ans) contre uniquement 18 % pour 9 ans auparavant (investissements réalisés depuis le 1^{er} septembre). On peut désormais louer le bien à un ascendant ou descendant.

Acquisition
Le prêt à taux zéro (PTZ) est assoupli : fin de la condition de performance énergétique, ouverture aux logements anciens à réhabiliter en milieu rural.

TVA à 5,5 % pour l'achat d'un logement neuf dans un quartier prioritaire par un foyer aux ressources limitées.

Deux nouvelles exonérations en matière de donation : 35 000 à 100 000 € selon le lien de parenté en cas de donation de terrain à bâtir si construction d'un logement dans les 4 ans, jusqu'à 100 000 € pour les donations de logements neufs.

Travaux
Le crédit d'impôt développement durable (CIDD) devient le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) : taux unique à 30 % des la première dépense pour les travaux de rénovation énergétique (isolation thermique, chaudière à condensation, production d'énergie renouvelable...) réalisés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2015 dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple. Les travaux doivent être réalisés par un profes-

sionnel RGE (reconnu garant de l'environnement).

Résidences secondaires
Les communes en « zone tendue » (les mêmes que celles concernées par la taxe sur les logements vacants) pourront augmenter de 20 % leur taxe d'habitation.

Terrains constructibles
Hausse de la taxe foncière dans les zones tendues.



INSTITUTIONS

Métropoles
9 agglomérations prennent le statut de « métropole » qui leur permet d'augmenter à la carte leurs compétences sur leur territoire : Bordeaux Métropole (ex-CUB), Brest Métropole (ex-Brest Métropole Océane), Grenoble Alpes Métropole, Métropole Européenne de Lille (ex-Lille Métropole), Montpellier Méditerranée Métropole (ex-Montpellier Agglomération), Nantes Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur, Rennes Métropole, Rouen Métropole Normandie (ex-CREA), Strasbourg (ex-CREA), Strasbourg Eurométropole (ex-CUS), Toulouse Métropole.

Le Grand Lyon (communauté urbaine de Lyon) devient une métropole de plein exercice, reprenant toutes les compétences départementales (collèges, routes, aide sociale...) sur son territoire.

Quartiers sensibles
Les 751 zones urbaines sensibles (ZUS), dont 416 zones de redynamisation urbaine et 100 zones franches urbaines) et 2 492 quartiers sous contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont remplacés par environ 1 300 « quartiers prioritaires » (QP) dans 702 communes. Fin donc de l'exonération de cotisations sociales pour les embauches jusqu'à 50^e salarié en ZRU.



INTERNATIONAL

Instauration d'un salaire minimum unifié de 8,50 € l'heure en Allemagne.

La Lituanie devient le 19^e pays de l'UE à adopter l'euro.

La Lettonie prend la présidence de l'UE pour 6 mois.

Au Sénat, avec audace

NICOLE BONNEFOY Réélue sénatrice sans coup férir dès le premier tour, l'élue socialiste du canton de Mansle a imposé son style. Nicole Bonnefoy croit à la valeur du travail et veut bousculer les habitudes

NOTRE SÉRIE Durant cette semaine, « Sud Ouest » invite des personnalités qui ont marqué 2014 à regarder dans le rétro et à évoquer 2015

Nicole Bonnefoy déteste l'immobilisme. Pour l'élue socialiste charentaise, ce n'est pas parce que la crise douche le moral des Français et incite à la prudence maladroite que les politiques doivent mettre leur capacité d'action en berne. Audace et travail... Les mots reviennent sans cesse tout au long de l'entretien accordé dans la permanence de Mansle, entre deux dossiers à gérer.

En six ans, Nicole Bonnefoy a imposé son style. En septembre, déjouant les mauvais augures, elle est réélue sénatrice dès le premier tour, quand le président du Conseil général Michel Boutant doit attendre le second... Une mini-secousse politique qui conforte l'élue mansloise. Pour Nicole Bonnefoy, les habitudes existent pour être bousculées. Elle n'hésite d'ailleurs pas à évoquer l'ill-co la question taboue de la succession de Michel Boutant à la présidence du Conseil général, quitte à chagriner son propre camp. Heureuse de voir les femmes débouler en force au Département, candidate à sa succession en mars, la sénatrice attaque 2015 avec l'envie de garder la Charente à gauche. Et le combat ne l'effraie pas...

commandations du rapport qui changent la donne.

Doit-on aller plus loin en matière de limitation des produits phytosanitaires ?

Evidemment. Les firmes doivent proposer des alternatives moins polluantes. Elles en ont les moyens, elles engrangent des milliards de bénéfices. Il nous faut sortir de ce cercle vicieux dont les agriculteurs sont les principales victimes. Maladies professionnelles, pollution des eaux et des sols... Au final, le prix à payer est lourd !

Je suis consciente que l'on ne va pas passer d'un modèle agricole à l'autre en cinq minutes, mais j'observe que des pratiques intelligentes naissent sur le terrain. Comme, ici, en Charente, avec le regroupement d'éleveurs et viticulteurs au sein d'une entente (l'AEVE 16) pour une agriculture raisonnée... Il faut encourager ce genre d'initiative.

En 2014, les grands électeurs vous reconduisent au Sénat dès le premier tour...

En 2008, je n'avais rien à perdre. En 2014, j'ai intégré le fait que je pouvais perdre, mais j'étais en accord avec moi-même. Parce que pendant six ans, je pense avoir fourni le maximum. J'ai beaucoup travaillé, j'ai été réactive et active, j'ai installé une relation simple et vraie avec les élus charentais... Au fond, j'avais confiance mais je me protégeais en me préparant à la défaite.

La droite avait repris du poil de la bête aux municipales de 2013. Cela aurait pu vous nuire...

Certains me disaient que je serais battue... Enfin, ils disaient plutôt : « ça va être difficile. » Bref, les maths étaient contre moi [rires]. On se basait sur un vieux schéma selon lequel il est plus facile d'être élu sénateur quand on est un homme et que l'on préside le Conseil général ou l'association des maires du département.

Mon élection est atypique de ce point de vue. Pourquoi ? Parce que je crois sincèrement que les choses ont changé. Les grands électeurs ont fait mentir la logique et dépassé les clivages, ce qui est une preuve d'intelligence. Le poids du travail et de la confiance a pris le pas sur le poids de la notabilité.



Réélue sénatrice, Nicole Bonnefoy a prévu de travailler sur les questions de transition énergétique. PHOTO THOMAS LEBREVALD

2015, c'est l'année du grand renouvellement au département... Oui, ne serait-ce que parce que les femmes occuperont la moitié des sièges. En 2008, quand j'ai été élue, nous n'étions que trois. Aujourd'hui, nous sommes cinq sur trente-cinq. L'institution souffre de ce déséquilibre. Les femmes peuvent apporter leur savoir, leur sensibilité propre et leur capacité de travail...

Le mode de scrutin induit un autre changement : même s'ils sont rattachés à un territoire, les conseillers départementaux seront d'abord les représentants du département dans sa globalité. Pour moi, c'est la fin des baronnies locales. Et je sais de quoi je parle puisqu'en

2008, j'ai battu Michel Harmand qui cumulait, depuis trois décennies, mairie, présidence de syndicat, vice-présidence du Conseil général, etc. Ce temps est aujourd'hui révolu : les citoyens veulent des élus qui bossent, disent la vérité, en restant dynamiques, volontaires et ambitieux.

En demandant du changement dans l'exécutif du département, vous avez créé quelques remous...

D'abord, j'espère qu'aux prochaines élections de mars, nous aurons une majorité de gauche. Nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait depuis 2004, en matière d'investissement, de maîtrise de la dette, etc. De son côté, l'opposition a passé son temps à dénigrer et je

crains qu'elle base sa campagne uniquement sur cela alors que les Charentais ont besoin de hauteur.

Ensuite, je crois effectivement que le renouvellement passera par un nouvel exécutif... Pour ce qui est du président, si nous sommes élus et que nous avons la majorité, on verra bien si Michel Boutant se représente. Il le peut, il n'a pas démérité et la loi le lui permet jusqu'en 2017. Je remarque simplement que diriger un Département, une Agglomération ou une Ville, cela demande du travail au quotidien et toujours plus de disponibilité... C'est encore plus vrai quand, à l'heure de la réforme régionale, on a l'ambition de mener une politique audacieuse.

Recueilli par Bertrand Ruiz

GRAND TÉMOIN DE 2014



Le 28 septembre, Nicole Bonnefoy est réélue sénatrice de la Charente dès le premier tour. PHOTO ANNE LACAILLON



Avec Youssef Sabeh, député de SNC-Lavalin. PHOTO ARCHIVES T.K.

NICOLE BONNEFOY



Élue au Conseil général en 2008, Nicole Bonnefoy est candidate pour un nouveau mandat. PHOTO CÉLINE LEVAIN

Elles & ils

■ Christel Gombaudo,



éluë en charge des transports à GrandCognac (Photo archives CL), se félicite du beau succès de l'opération de gratuité sur le réseau Transcom durant les fêtes de Noël. Du 15 au 24 décembre, toutes les lignes régulières du réseau étaient gratuites.

1 745 voyages ont été recensés durant cette période, avec un pic les 19 et 20 décembre.

«C'est bien, très bien même, commente l'éluë. C'est un bon résultat prometteur.

Les gens sont satisfaits. C'est une opération que nous renouvelerons.»